

Règlement du concours 2016-2017

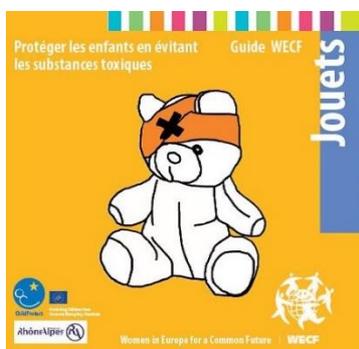
DESIGN-MOI UN JOUET

Changeons les règles du jeu
Innovons pour préserver ressources et santé

L'association WECF France invite les étudiants en design produits et design textiles à participer à son premier concours de design 2016-2017. Le concours est ouvert aux étudiants de France, Belgique et Suisse en 2^{ème} année d'études supérieures et plus.

Fondé en 1994 dans la dynamique du premier Sommet de la Terre de Rio, WECF (*Women Engage for a Common Future*) est un réseau de 150 organisations féminines et environnementales, qui agit pour construire avec les femmes un monde juste, sain et durable.

Parmi les projets de WECF, le projet Nesting est un projet développé par WECF dans 8 pays d'Europe (France, Allemagne, Pays-Bas, Grèce, Royaume-Uni, Hongrie, Espagne, Estonie) pour répondre aux besoins des parents et professionnels de la santé et de la petite enfance, d'être mieux informés sur les risques liés à la pollution environnementale, en particulier à l'intérieur. Le projet Nesting produit des ressources et des formations pour donner à chacun les moyens d'agir pour garantir aux nouveau-nés un environnement intérieur sain.



Les jouets font partie de cet environnement et peuvent constituer une source de pollution et exposer ainsi le jeune enfant.

Article 1. Organisateur

Association WECF (Women Engage for a Common Future) France
Cité de la Solidarité Internationale
13, Avenue Emile Zola
F- 74100 ANNEMASSE
Contact : wecf.france@wecf.eu tél : ++33 (0)450 83 48 10

Article 2. Objets et finalité du concours

Ce concours a pour objectif d'encourager la réflexion et la créativité pour répondre aux problématiques de développement durable mais aussi d'environnement et de santé en proposant comme thème de travail le jouet pour le jeune enfant (de la naissance à trois ans).

L'ambition de WECF France est aussi par le biais de ce concours de sensibiliser les étudiants et leurs enseignants aux enjeux, pour l'environnement, la santé et de façon plus large notre société, de la consommation de produits industriels ainsi qu'aux pistes de réflexion déjà en place pour un design plus juste, plus sain et plus durable. Une brochure documentaire est proposée à cet effet, regroupant des ressources sur l'éco-conception de produits.

Ce concours vise aussi à sensibiliser le grand public à ces enjeux en l'accompagnant dans ses choix pour l'acquisition d'un jouet. Dans ce but, il sera associé à deux campagnes de financement participatif.

Article 3. Organisation du concours

Ce concours est organisé en deux phases :

- en phase I, les participants individuels ou équipes de participants envoient leurs propositions qui seront soumises à un jury de designers, de professionnels experts en éco-conception, en pédagogie des jeux et jouets, normes de sécurité et protection de la santé des consommateurs etc. Le jury sélectionnera trois projets à l'issue de cette phase I et formulera des recommandations sur ces trois projets en vue de leur approfondissement.

La phase I se déroule du 10 novembre 2016 au 1^{er} février 2017.

- en phase II, les participants individuels ou équipes de participants retenus approfondissent et précisent leur proposition, fournissent de nouvelles planches ainsi qu'une maquette.

La phase II se déroule du 15 février au 2 mai 2017.

Article 4. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants résidant en France, Belgique ou Suisse en formation de design produits ou de design textiles inscrits en 2^{ème} année ou plus d'études supérieures.

La participation au concours est gratuite.

Les projets peuvent être réalisés individuellement ou collectivement (équipes de trois étudiants maximum).

Chaque équipe ne peut proposer qu'un seul projet.

Chaque étudiant ne peut faire partie que d'une seule équipe. Il est interdit d'envoyer un même projet sous différents noms sous peine d'exclusion du concours.

Article 5. Déroulement du concours



5.1. Déroulement phase I

Dates phase I : 10 novembre 2016 – 1^{er} février 2017

Date limite d'envoi des projets : 1^{er} février 2017 à minuit

Présélection

Le jury sélectionnera trois projets.

Date de publication du nom des équipes retenues pour la phase II : 15 février 2017

La liste des trois projets sélectionnés et la liste des projets non retenus en phase II seront publiés sur la page dédiée au projet www.projetnesting.fr/designjouet Les participants seront identifiés par leur «code équipe» voir (ci-dessous, Eléments de rendu, phase I).

Les étudiants sélectionnés pour concourir en phase II seront également avisés par courrier électronique.

5.2. Déroulement phase II

Dates phase II : 15 février 2017 – 2 mai 2017

Lors de cette phase II, les trois participants individuels ou équipes de participants retenus approfondissent et précisent leur proposition, fournissent de nouvelles planches ainsi qu'une maquette échelle 1.

Sélection

Le jury sélectionnera un projet lauréat.

Date de publication du nom de l'équipe lauréate : 15 mai 2017.

Les résultats seront publiés sur la page dédiée au projet www.projetnesting.fr/designjouet et les trois équipes seront informées par courrier électronique.

Article 6. Eléments de rendu

6.1. Eléments de rendu phase I

Anonymat

- Afin de permettre d'examiner de façon anonyme les propositions, les étudiants utiliseront un « code équipe » composé de trois lettres suivies de trois chiffres choisis de façon aléatoire pour identifier leur projet.
- Ce « code équipe » sera apposé sur chaque élément de rendu à l'exclusion de toute autre mention permettant d'identifier l'équipe.
- Ce « code équipe » sera également apposé sur une fiche d'identification présentant, pour tous les membres de l'équipe, les éléments suivants : prénom, nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, établissement où sont suivies les études, curriculum vitae du ou des participant(s) ainsi que certificat de scolarité attestant du statut d'étudiant pour chacun des membres de l'équipe.

Livrables

- Note descriptive et argumentaire : les participants fourniront un document texte format (fichier PDF) de 500 à 750 mots présentant brièvement les éléments de contexte et les objectifs du projet, les partis-pris de l'équipe et les éléments clés de la solution technique proposée (matériaux utilisés, détails...) en faisant apparaître clairement les atouts de la proposition vis à vis des enjeux de

développement durable et de santé environnementale. Le « code équipe » sera apposé sur ce document sans autre mention permettant d'identifier l'équipe.

- Planche : format A1 orientation portrait (fichier PDF). Cette planche présentera les choix effectués et la formalisation du produit : les éléments fournis doivent permettre au jury de juger de la démarche de conception, du rendu attendu du produit, de ses principaux atouts... La mise en page de la planche est libre mais elle doit comporter *a minima* une vue 3D. Le « code équipe » sera apposé sur ce document sans autre mention permettant d'identifier l'équipe.
- Les documents seront envoyés sous forme de fichier numérique ZIP par courrier électronique ou plateforme de téléchargement à l'attention de wecf.france@wecf.eu avant le 1^{er} février 12h. Un accusé de réception parviendra au participant dans un délai maximal de 24 h. Le projet sera considéré comme soumis dès lors que l'expéditeur des documents aura reçu un accusé de réception par courrier électronique.
- La langue utilisée doit être le français.
- Tous documents ne respectant pas les formats et types de fichiers demandés ne seront pas pris en compte.

6.2. Éléments de rendu phase II

Anonymat : les mêmes conditions d'identification des équipes sont requises qu'en phase I (voir ci-dessus).

Livrables :

- Planches A1 orientation paysage : un maximum de trois planches format A1 sera fourni. La présentation est libre mais l'ensemble doit comporter *a minima* une vue 3D, un dessin d'illustration du jouet en utilisation et des plans de coupe.
- Note descriptive et argumentaire. Les participants fourniront un document texte format (fichier PDF) de 500 à 750 mots présentant brièvement les éléments de contexte et les objectifs du projet, les partis-pris de l'équipe et les éléments clés de la solution technique proposée (matériaux utilisés, détails...) en faisant apparaître clairement les atouts de la proposition vis à vis des enjeux de développement durable et de santé environnementale
- Une maquette échelle 1.
- La langue utilisée doit être le français.

Les livrables devront être remis en mains propres ou parvenus par courrier postal avant le 2 mai 2017 au siège de WECF France (Annemasse, Haute-Savoie).

Les frais de réalisation de maquette (achats de matériaux, impression 3D, etc.) ainsi que les frais d'expédition relatifs à la phase II seront remboursés sur justificatifs à hauteur de 250 euros maximum.

Article 7. Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la proposition soumise à WECF France dans le cadre du présent concours (désigné ci-après par « création ») reviennent aux participants. Chaque participant ou équipe de participants garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

Chaque participant ou équipe de participants garantit qu'il est l'auteur exclusif de la création et qu'à la date de la soumission, il est l'unique détenteur de sa propriété intellectuelle et industrielle.

Chaque participant ou équipe de participants garantit que la création n'a pas été créée pour une activité professionnelle ou pour la fourniture d'un service à une tierce personne.

Chaque participant dégage WECF France de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantit à WECF France la prise en charge et le remboursement de tous frais et condamnations éventuelles résultant de telles revendications.

Les projets primés ou non restent la propriété matérielle de leurs auteurs et leur seront restitués sur demande par les organisateurs du concours qui assureront les frais de retour.

Article 8 . Jury

WECF France réunira un jury composé de designers, de professionnels experts en éco-conception, en pédagogie des jeux et jouets, normes de sécurité et protection de la santé des consommateurs.

Le jury se réunira une première fois pour étudier les propositions soumises en phase I et désigner les projets pour concourir en phase II. Le jury se réunira une seconde fois pour examiner les deuxièmes soumissions de projets des participants concourant en phase II.

Le jury est souverain et ses décisions ne seront pas contestées par les participants.

Article 9. Lauréat

Dans le cadre d'une phase de financement participatif, WECF France s'engage à accompagner l'équipe lauréate dans l'industrialisation et le cas échéant la mise en production du projet lauréat, sous réserve de la faisabilité technique et financière du projet. L'objectif est de parvenir à fabriquer le jouet pour Noël 2017. Une campagne de financement participatif sera lancée à l'automne 2017 pour financer cette phase de production et sensibiliser le grand public aux jouets éco-conçus et sains pour les enfants.

Article 10. Exclusion

Le jury examinera tous les projets soumis. Seront éliminés de la participation au concours, avec avis motivé, les projets :

- non-conformes aux conditions du présent règlement, notamment ceux reçus après la date de clôture annoncée,
- présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon).

Article 11. Publication, exposition

L'ensemble des projets présentés seront rendus publics, sur le site de l'association WECF France.

Les 3 projets sélectionnés pour la phase II seront exposés à la Cité de la Solidarité Internationale, à Annemasse. Sur demande, ils pourront être exposés dans d'autres lieux.